

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Maître d'ouvrage Délégué :
Communauté de Communes de la Côtère
A Montluel
85 Av. Pierre Cormorèche
01120 MONTLUEL
Tél: 04 78 06 39 37

CREATION D'UN RELAIS VELOS GARE DE LA VALBONNE – 01360 BELIGNEUX

Date et heure limites de réception des offres

Le VENDREDI 30/11/2018, à 12h00

Date prévisionnelle de démarrage des prestations :

Janvier 2019

Règlement de la Consultation

1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres concerne :

Création d'un relais vélos dans la gare de la Valbonne – 01360 BELIGNEUX

Les travaux font l'objet de 1 seule tranche.

2 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'ensemble des lots indiqués à l'article 2.4 du présent règlement.

Le présent marché est conclu conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment conformément à l'article 27 du décret du 25 mars 2016.

Les entreprises ont pour obligation de chiffrer les solutions de base et l'ensemble des Prestations Supplémentaires Eventuelles proposées au DCE.

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

2.2 MAITRISE D'OEUVRE

L'équipe de Maîtrise d'Œuvre est composée de :

Architecte

CAP ARCHITECTURE
441 Grande Rue – 01 700 MIRIBEL
Tél. 04 78 55 06 20 - mail : agence@caparchitecture.fr

Economiste

CAP ARCHITECTURE
441 Grande Rue – 01 700 MIRIBEL
Tél. 04 78 55 06 20 - mail : agence@caparchitecture.fr

2.3 BUREAUX DE CONTROLE

Contrôle technique :

ALPES CONTROLES
261, rue de Schutterwald
01000 SAINT DENIS LES BOURG
Tél 04.74.21.04.60- mail : fhumbert@alpes-controles.fr

2.4 DECOMPOSITION EN LOTS

Les travaux font l'objet de 6 lots :

LISTE DES LOTS	
N° LOT	DESIGNATION
00	GENERALITES
01	DEMOLITION - MACONNERIE
02	MENUISERIES ALUMINIUM – SERRURERIE
03	PLATRERIE – PEINTURES - MENUISERIES BOIS
04	CARRELAGES - FAÏENCES
05	ELECTRICITE – COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES

2.5 DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à **8 semaines**

Le mois prévisionnel de démarrage de chantier est : **Janvier 2019**

2.6 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 (sept) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

2.7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date de remise des offres.

Les entreprises qui seront déclarées attributaires dans ce délai devront tenir compte de la possibilité de notification du marché à tout moment.

2.8 DELAIS DE PAIEMENT

Conformément au titre IV de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière et de son décret d'application, le paiement des travaux interviendra dans un délai de 30 jours après réception des factures par le Maître d'œuvre.

3 PRESENTATION DES OFFRES

3.1 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises comprend :

- Le présent règlement de consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières général (lot n°00)
- La décomposition du prix pour les natures d'ouvrages traités à prix global et forfaitaire (C.C.T.P quantifié.) lot par lot
- Le dossier de plans
- Le calendrier d'exécution des travaux

3.2 COMPOSITION DES OFFRES

Les documents de consultation peuvent être retirés par voie électronique sur le site de la 3CM : <http://www.3cm.fr/-Marches-publics,74-.html>

Les candidatures et les offres sont entièrement rédigées en langue française. Les prix sont exprimés en euros (€).

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

- Les renseignements relatifs à la situation juridique du candidat tels que prévus à l'article 48 du décret du 25 mars 2016 ou la lettre de candidature (formulaire DC1) et la déclaration du candidat (formulaire DC2)¹ ;
- La déclaration sur l'honneur prévue au titre de l'article 448 du décret du 25 mars 2016 ;
- Une liste des références, chiffre d'affaires et effectifs sur les 3 dernières années ou tout document équivalent ;
- L'acte d'engagement ;
- Le cahier des clauses techniques particulières quantifié, y compris la ou les feuilles indiquant les produits proposés ;
- Le calendrier d'exécution ;
- Un mémoire technique dont le contenu est décrit à l'article 4.2 « critères ».

En cas de pièces manquantes, l'offre pour être rejetée.

Conformément à l'article 59 du décret du 25 mars 2016, les offres inappropriées seront éliminées. Les offres irrégulières et inacceptables pourront également être éliminées.

En cas d'absence d'offres, d'offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 59 du décret du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur pourra reconsulter directement des entreprises.

Pour les offres recevables, la commune se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

¹ Les formulaires sont disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

3.3 TRANSMISSION DES OFFRES

- **Offres dématérialisées**

Pas de remise des offres en dématérialisation

- **Offres sur support papier**

L'offre transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mention suivantes :

Offre pour : Relais Vélos – Gare de la Valbonne - LOT n° (Numéro de lot et intitulé)

« NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »

Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM)

85, Avenue Pierre Cormorèche

01120 MONTLUEL

Elle devra être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale, soit remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Horaires d'ouverture de la 3CM: du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h00

4 JUGEMENT DES OFFRES

4.1 DECISION

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent :

- les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-8 du code du travail ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou le formulaire NOTI-2 disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Par dérogation à l'article 9.2 du CCAG, le candidat devra à ce moment justifier d'une couverture par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile et décennale. Le délai imparti pour remettre ces documents est de 7 jours.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà fournir leurs documents.

4.2 CRITERES

En application des articles 62 du décret du 5 mars 2016, les critères de jugement des offres sont :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Montant de l'offre	40%
2-Valeur technique, moyens dédiés, planning (au vu du mémoire technique remis par le candidat)	60%

1) Le montant de l'offre de base :

Une note de 0 à 10 sera attribuée aux entreprises sur la base suivante :

note = (coût mini / coût offre) * 10

La note maximale sera attribuée à l'offre proposant le prix le plus bas, après élimination des offres anormalement basses et incohérentes ;

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère. Ce critère interviendra pour **40%**.

2) Le critère « **valeur technique** » sera jugé à partir des éléments suivants qui doivent être renseignés dans le mémoire technique.

L'attention de l'entrepreneur est appelée sur le fait que la non fourniture du mémoire technique entraîne automatiquement une note technique de 0.

Une note de 0 à 10 sera appliquée aux entreprises, la note maximale étant attribuée à la proposition la plus pertinente, après élimination des propositions irréalistes.

- **Moyens humains et matériels** mis à disposition pour l'exécution des prestations :
 - **Fiches techniques** des matériaux et produits mis en œuvre ;
 - **Equipe** prévue sur le chantier et effectif moyen mensuel ;
 - **Encadrement de l'équipe** sur le chantier et organigramme des intervenants ;

Note sur 4

- **Mode opératoire** :

- **Schéma de principe et détails de mise en œuvre** des procédés et moyens d'exécution envisagés ;
- **Propreté, Sécurité et hygiène du chantier** : note spécifique au chantier avec détail matériel et procédure envisagés, présentation de la gestion des déchets (cantonnement, nettoyage), maîtrise des nuisances sur l'environnement (bruit, poussière, etc.), application de la charte chantier propre ; **Note sur 4**

- **Disposition prises pour le respect ou l'optimisation des délais** ; **Note sur 2** - La note de 2 étant attribuée à l'entreprise qui optimisera au mieux les délais d'intervention ou qui s'engagera sur les délais.

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère. Ce critère interviendra pour **60%**.

Une note globale sera attribuée par addition des deux notes précitées pondérées.

La note sera arrondie à la décimale supérieure.

L'offre qui aura obtenue la meilleure note sera déclarée économiquement la plus avantageuse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

A l'issue de l'analyse des offres, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises.

5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements d'ordre administratif ou technique pourront être obtenus auprès du correspondant mentionné ci-dessous :

- Pour les renseignements d'ordre administratif : 3CM
Tél : 04 78 06 39 37
Mail : infos@3cm.fr

- Pour les renseignements d'ordre technique :

CAP ARCHITECTURE

Tél : 04.78.55.06.20

mail : agence@caparchitecture.fr

Une réponse sera alors adressée 7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres à toutes les entreprises ayant retiré le dossier et ayant fait leur demande en temps utile.